

Attractif concentré à diluer
pour piège à guêpes

Date de création : 12/2017

Mise à jour : 14/12/2017

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur de produit :

Nom commerciale : Attractif concentré à diluer pour piège à guêpes

Marque : SUBITO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Usage : Attractif pour guêpes et frelons à utiliser avec dilution.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Identification de la société : SPRING
 4 rue Blaise Pascal - ZI du bois de leuze
 13310 Saint Martin de Crau
 Tél : 04 90 47 17 66 / Fax : 04 90 47 23 55
oliviersubito@free.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Anti-Poison de Marseille : 04 91 75 25 25

Numéro Orfila : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange :

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1272/2008 :

Aucun pictogramme, aucune mention d'avertissement.

Phrase de risque :

Aucune phrase de risque.

Conseil de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Autres dangers :

Aucun dans des conditions normales.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance	Contenance de la formulation	N° CAS	N° CE	Classification de la substance	
				CLP	
Acide acétique 80% Vol	1,75%	64-19-7	200-580-7		H314

Attractif concentré à diluer pour piège à guêpes

Date de création : 12/2017

Mise à jour : 14/12/2017

4. PREMIERS SECOURS

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un medecin

Inhalation : Transporter le patient à l'air libre - si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau sous-jacente.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau en maintenant les paupières ouvertes.

Consulter un spécialiste si une douleur ou une rougeur apparaît ou persiste

Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Les intervenants doivent être qualifiés et munis d'appareils respiratoires homologués.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Dans le cas d'exposition importante utiliser des appareils de protection respiratoire. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou tout autre matériau inerte absorbant. Protéger les égouts pour éviter tout risques de pollution
Les déversements devront être acheminés vers des centres de traitement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Ne pas fumer, ne pas boire, ne pas manger pendant l'utilisation. Eviter les expositions répétées.

Conseil d'utilisation : Ventilez les locaux de travail..

Stockage : Stocker sous clé et sous abri à l'écart des sources de chaleur à une température inférieure à 35° et supérieure à 0°C

Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de portée des enfants.

Matières incompatibles : Bases et acides forts

Matériaux d'emballage recommandés : Emballages d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Emballages en acier non revêtu.

**Attractif concentré à diluer
pour piège à guêpes**

Date de création : 12/2017

Mise à jour : 14/12/2017

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle : Eviter la création de fumées ou brouillards.

Il est recommandé de maintenir la concentration de l'air en brouillard au dessous de 5 mg/m3.

Equipements de protection individuelle : Porter des gants

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : ROUGE

Odeur : vinaigre

PH : 4

Point éclair : NC

Unités d'explosivité : NC

Inflammabilité (solide, gaz) : NC

Densité relative : NC

Masse volumique apparente :

Hydro solubilité : Entière

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Eviter le stockage à des températures inférieures à 0°C.

Matières à éviter : Bases et acides forts, alcools, acide nitrique

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

<i>Acide acétique</i> :	Toxicité aiguë
Oral(e)	DL50 : 3310 mg/kg (Rat)
Inhalation	CL50 : > 40 mg/l (Rat; 4 h)
Dermale	Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.
Irritation	Peau Très corrosif (Lapin) (OCDE ligne directrice 404) Yeux effets corrosifs (Lapin) (OCDE ligne directrice 405) Peut provoquer des lésions de la cornée. Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Attractif concentré à diluer
pour piège à guêpes**

Date de création : 12/2017

Mise à jour : 14/12/2017

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets (produit non utilisé) :

- *Ne pas déverser au sol, à l'égout, ni dans un cours d'eau*
- *Manipuler le produit avec des gants, le placer pour élimination dans son emballage d'origine*
- *Eliminer conformément aux dispositions réglementaires nationales.*
- *Classification : néant.*

Emballages vides souillés (produit utilisé) :

Au cas où les emballages ne sont pas rincés :

- *Conserver l'étiquette d'origine sur chacun des récipients*
- *Eliminer ou recycler conformément aux dispositions réglementaires nationales .*
- *Classification : néant.*

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

REGLEMENTATION GENERALE :

Par voie terrestres ADR/RID: non réglementé

Par voies maritimes IMDG/OMI: non réglementé

Par voie aérienne IATA/OACI: non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans ce document reflètent l'état actuel des connaissances de la SARL SPRING et ne sont censées décrire le produit qu'en terme de sécurité et de protection de la santé. Du fait que les conditions d'utilisation sont extérieures au contrôle de la SARL SPRING, toutes les recommandations où suggestions sont données sans garantie et la SARL SPRING rejettent toute responsabilité pour pertes ou dommages encourus du fait de l'utilisation de ces informations. Les clients doivent s'assurer que le produit est adapté à son utilisation particulière.

De plus, aucun élément de ce document ne devra être interprété comme une recommandation pour utiliser tout produit en conflit avec un brevet existant.